

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE L'ÎLE-D'ORLÉANS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de **Saint-François-de-l'Île-d'Orléans**, tenue à la salle du conseil, située à la Mairie de la Municipalité au 3491, chemin Royal, le mardi 17 janvier 2023 à 18 h 45, sous la présidence de **Madame Lina Labbé, mairesse**.

Sont présents :

- Patrick Lachance, conseiller au siège numéro 3 ;
- Dominique Labbé, conseiller au siège numéro 5 ;
- Denis Côté, conseiller au siège numéro 6.

Sont absents :

- Maude Nadeau, conseillère au siège numéro 1 ;
- Lauréanne Dion, conseillère au siège numéro 2 ;
- Gaétan Longchamp, conseiller au siège numéro 4.

Secrétaire d'assemblée : Marco Langlois, directeur général/greffier-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Résolution – Autorisation pour l'ouverture d'une marge de crédit permanente ;
4. Période de questions ;
5. Clôture de la séance.

Item 1 **Ouverture de la séance**

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

023-008

Item 2 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sur proposition de Dominique Labbé avec l'appui de Denis Côté.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 3 **Résolution - Autorisation pour l'ouverture d'une marge de crédit permanente**

Attendu qu'à chaque début d'exercice financier plusieurs factures annuelles émises sont payables en un seul versement ;

Attendu que la charge qu'exerce le paiement de ces factures sur les liquidités de la Municipalité est importante ;

Attendu que les programmes d'aide et de subvention ont tous un délai plus ou moins important entre le paiement des factures aux fournisseurs et le versement des sommes d'aide et de subvention prévu à la Municipalité ;

Attendu que la charge qu'exercent ces délais de paiement sur les liquidités de la Municipalité est importante également ;

Attendu que l'émission des comptes de taxation annuels et les règles établies pour l'encaissement des comptes représentent un processus qui s'échelonne sur presque toute l'année ;

Attendu que la combinaison de tous ces éléments a pour conséquences, certaines années, de créer une insuffisance temporaire de liquidités principalement en début d'exercice financier ;

Attendu que le conseil municipal et la direction générale ont établi que l'ouverture d'une marge de crédit permanente est la solution pour remédier à un manque temporaire de liquidités ce qui permettra à la Municipalité de respecter ses obligations financières en temps voulu ;

En conséquence,

Sur proposition de Patrick Lachance, avec l'appui de Dominique Labbé,

Il est résolu

Que l'ouverture d'une marge de crédit permanente de 150 000 \$ en faveur de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans auprès de la caisse Desjardins de l'Île-d'Orléans soit autorisée ;

Que Madame Lina Labbé, mairesse et Monsieur Marco Langlois directeur général/greffier-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans tous les documents requis pour l'ouverture de cette marge de crédit.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 4 **Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions est ouverte, mais étant donné qu'il n'y a personne à la séance elle n'a aucune durée.

Item 5 **Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de la séance, il est 18 h 48.

* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.